Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_755B_010726-DE

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2026
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	26
Votants	29

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le 1er juillet 2026 à 19h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Renaud LE FLOCH, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : JULIE LEON élue à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Renaud LE FLOCH - Stéphane PHILIPPOT - Julie LEON - Gildas ABGUILLERM - Jean-Luc CABON - Marie-Christine LOZACH - Jean-François TREGUER - Lédie LE HIR - Alain VIDAL - François LE BRUN - Francis KERVELLA - Yvon BESCOND - René CHAPEL - Christophe GUEGANTON - Florent TERRAUX - Isabelle LE MOAL - Stéphanie LE PRIOL - Virginie PETTON LESVEN - Camille GAUDRY - Adeline TADIER - Sophie MARCHAND LECLERE - Océane LE MEUR - Guénolé VIGOUROUX - Isabelle DEWU - Nolwen L'HOSTIS - Thibault CASSIN

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :
Aurélie TOUL procuration à Lédie LE HIR
Karine RIOU procuration à Camille GAUDRY
Yannig ROBIN procuration à Nolwen L'HOSTIS

Nomenclature ACTES 7.5.5.b	**SOUTIEN FINANCIER A L'EVENEMENT AGIR POUR L'OCEAN**

Agir pour l'Océan est un événement culturel et scientifique organisé à l'Aber Wrac'h et dans le Finistère Nord, du 24 au 27 septembre 2026.

Sa vocation est de créer un espace de dialogue entre l'art et la science pour explorer, comprendre et raconter l'océan sous toutes ses formes : lieu de vie, de recherche, d'imaginaire et de défis contemporains. Pendant quatre jours, chercheurs, artistes, historiens, étudiants, auteurs, réalisateurs et citoyens se rencontreront autour d'un programme riche et pluridisciplinaire : Rencontres, débats, ateliers et tables rondes sur les enjeux environnementaux, scientifiques et sociétaux liés à l'océan ; Résidence de recherche-création (collectif SIAM) ; Projections de films, expositions, spectacles et performances artistiques, médiations jeune public.

Les retombées attendues sont les suivantes :

Sur le plan culturel : Enrichir l'offre culturelle locale par un événement original et fédérateur. Soutenir la création artistique en lien avec les thématiques maritimes et environnementales. Favoriser les collaborations entre structures culturelles, institutions scientifiques et associations locales.

Sur le plan éducatif et citoyen : Développer la sensibilisation à la préservation de l'océan et de la biodiversité marine. Impliquer les établissements scolaires, les jeunes publics et les familles dans des démarches participatives et pédagogiques. Donner des clés de compréhension accessibles et inspirantes pour aborder les défis du changement climatique et de la transition écologique.

Sur le plan territorial et économique : Renforcer l'attractivité du territoire du Pays des Abers à travers un événement à portée nationale. Dynamiser le tissu local en associant acteurs économiques, portuaires et associatifs. Contribuer à l'offre culturelle "hors saison" du littoral breton, en favorisant les retombées économiques locales.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 029-212901953-20260702-D_755B_010726-DE

L'événement se déroulera sur Plouguerneau principalement le dimanche 27 septembre avec une résidence, un atelier « sentir la mer », une conférence musicale et 2 performances, sur plusieurs sites : salle Armorica, le bzzt café, le bar ha gwin, le centre Algae et Perroz.

Enfin, l'événement est porté par 3 structures complémentaires : l'association Agir pour le vivant, l'association La marée sonore et le collectif SIAM (Science et Art en Mer).

Pour un total de dépenses estimées à 105 000 euros, la Communauté de communes apporte 5 000€ et les 4 communes concernées (Saint Pabu, Landéda, Lannilis et Plouguerneau) sont sollicitées chacune à hauteur de 1 250€.

L'octroi d'une subvention événementielle par la commune s'inscrit dans le cadre suivant :

- Versement d'un acompte de 70 % après la notification de la subvention et versement du solde de la subvention à réception du bilan complet
- Fourniture d'un bilan complet comprenant un bilan financier avec un état récapitulatif des factures acquittées et un bilan qualitatif (adressé dans un délai de 3 mois après la réalisation de l'évènement)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention de 1 250€ à l'association La marée sonore pour la mise en œuvre de l'événement Agir pour l'Océan du 24 au 27 septembre 2026, étant entendu que l'association devra respecter les règles d'attribution décrites ci-dessus.

Annexe : présentation des rencontres Science art et mer

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (29 voix).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme en Mairie le 2 juillet 2026

Le Maire,
Renaud LE FLOCH

La secrétaire de séance,
Julie LEON